



MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18/05/2010

MN/SF CM n°05-2010 (mandature 2008-2014)

Etaient présents: M Urvoy (Maire)-F Berthelot- L Honoré- Mme Le, Touzé- C Arribart- M Lurette- T L'Haridon- F Berrod (adjoints)- M Derrien- Mme Luco- Mme Boscher- M Pinson -Mme Rémy- Mme Appercé - Mme Loisnel- M Collin- M Le Faucheur- M Toqué.

Absents : Mme Mainguy **pouvoir** Y Collin- Mme Le Roy **pouvoir** M Lurette-. Mme Pichouron **pouvoir** F Berthelot- Mme Le Lepvrier **pouvoir** C Luco- M Vergez **pouvoir** J Appercé- M Rumen **pouvoir** B Derrien- JY Querré **pouvoir** T L'Haridon-C Leclerc **pouvoir** F Berthelot- M Guégan.

Secrétaire de séance : Mme Rémy

Secrétaire auxiliaire : M Nezet DGS de la mairie

Ouverture de la séance à 20h

Ordre du jour :

- *Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 13.04.2010*
- *Passerelle piétonne : appel d'offres et demande de subvention*
- *Algues vertes : marché public*
- *SDE : confirmation adhésion centrale achat (feux tricolores)*
- *Convention logements saisonniers Côtes d'Armor Habitat*
- *PLU : signature avec le cabinet d'études*
- *Enquête publique intégration rue des Prés Calan*
- *Remboursement frais kilométriques Festival du livre*
- *Suppression du déversoir en amont du bief du Chien Noir*
- *Modification du tableau des effectifs*
- *Calendrier +informations du Maire*

M le Maire propose d'ajouter un avenant à passer au contrat STEP pour l'inspection de la canalisation et du poste de relèvement du square Fichet des Grèves. Cette modification ne donne pas lieu à remarques.

0-Compte rendu du conseil municipal du 13/04/2010 :

Mme Loisnel précise qu'elle s'est abstenue au point 20 car l'estimation de la dépense ne figure pas dans le projet de délibération (réseau EU rue du champs du puits)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention **M Collin** absent à la séance.

1-Passerelle piétonne : marché et demande de subvention (Fisac)

M Arribart relève que la collectivité travaille sur le projet depuis un bon moment avec le maître d'œuvre et mentionne qu'il a été souhaité que le choix soit ouvert quant aux solutions proposées pour la réparation de l'ouvrage. Il estime que l'appel d'offres doit cadrer avec l'enveloppe prévue de 300 000 €. La réouverture de la passerelle est prévue pour février-mars 2011 après un démarrage des travaux au cours du dernier trimestre 2010.

Sur la demande de subvention FISAC (fonds d'intervention pour l'artisanat et le commerce), **le Maire** compte jouer sur la liaison entre les deux espaces commerciaux (Banche et centre ville) et escompte une réponse favorable ; il précise qu'un dossier sera également déposé auprès de la Région pour une aide qui ne pourra pas dépasser 50 000 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette consultation et autorise le maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Parallèlement la collectivité est autorisée à déposer les demandes de subvention pour ce projet notamment au titre du FISAC qui nécessite au préalable que l'étude entreprise sous l'égide de la CDC soit bouclée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (26 voix).

2-Algues vertes : marché collecte et transport

Le Maire indique que le comité de coordination et l'Etat mettent en avant la réglementation qui passe par une information du public (un dépliant est prévu ainsi que des affiches).

Pour les agents, on insiste sur la dangerosité liée aux algues échouées pendant un certain temps et l'importance d'une sécurité optimale.

Une formation des agents et des élus par le biais du CDG 22 a été faite au mois de mai et d'autres séances sont prévues.

La collectivité va écrire un document unique pour les agents et les prestataires de la commune.

Les algues continueront d'être déposées au SMITOM de Lantic qui vient de réaliser des travaux (fosse fermée et ventilée).

Le traitement sera désormais payant et facturé entre 15 et 25 € la tonne.

Cela conduira à l'inscription d'une dépense complémentaire de l'ordre de 25 000 €.

Le CRT (comité régional du tourisme) met en place une communication à l'égard des touristes et une formation à l'attention du personnel des offices du tourisme.

Le Maire indique que la communication proposée par le CRT ne reçoit pas l'aval du préfet de région.

M Berrod note que le plan algues vertes a suscité beaucoup d'attentes et que pour l'instant les communes sont un peu laissées pour compte.

Il note que la proposition de Binic n'a pas été retenue (machine adaptée pour un ramassage dans le rideau).

Le Maire mentionne avoir fait le choix de ne pas faire porter par principe aux agents un masque sur la plage.

Il indique également qu'en principe, le conseil général, ne prend plus en charge de dépenses à ce titre.

M Toqué trouve cette position anormale et estime que le département est un lieu où l'aide financière des communes victimes, est justifiée.

Le Maire mentionne une opposition sur le sujet entre l'Etat et le conseil général et indique faire le nécessaire de son côté pour une prise en compte de cette problématique.

Il signale que le plan de l'Etat prévoit 700 000 € pour le ramassage (Bretagne et Vendée).

M Berrod rappelle que la justice désigne clairement l'Etat responsable.

M Arribart indique que le document est bati sous la forme d'un marché à bon de commande en s'inspirant du travail fait par Saint Briec agglomération.

La prestation est scindée de la manière suivante :

- plage de l'avant port : collecte et transport des algues jusqu'au site de Launay Lantic.
- Plage de la Banche : transport des algues du site relai au site de Launay Lantic (collecte en régie). La dépense est estimée à 60 000 € et nécessitera un ajustement du budget en conséquence. Le Conseil est amené à se prononcer sur le lancement de la consultation, l'autorisation de signer avec le ou les prestataires retenus. Le conseil mandate le Maire pour solliciter les subventions escomptées pour cette prestation (Etat, CG 22...)

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3-SDE : centrale des feux tricolores, renouvellement adhésion

En 2005, la commune a adhéré à la centrale d'achat constituée par le SDE pour assurer l'entretien des feux de carrefour. Le marché conclu doit être renouvelé et le SDE, nous

demande de confirmer notre adhésion à la centrale d'achat pour la partie « entretien et renouvellement des installations ». Compte tenu de l'obsolescence de l'installation, il est fortement recommandé de renouveler ce contrat.

Le conseil après en avoir délibéré :

- décide de renouveler son adhésion au SDE pour cette prestation et autorise le Maire à acquitter la dépense correspondante
- Confie à la centrale d'achat la maintenance des feux de Binic jusqu'à la fin du marché c'est-à-dire le 30/06/14.

Le maire suggère dans la transmission de la délibération au SDE que l'on retranche l'expression « obsolescence de l'installation ».

La délibération est validée à l'unanimité.

4 : logements MNS : convention avec Côtes d'Armor Habitat

Mme L'Haridon propose une reconduction du dispositif retenu l'an passé avec la location de 3 appartements pour les besoins des MNS recrutés par le SDIS.

Mme L'Haridon précise que les mobil homes du camping sont mis à la location.

Le Maire signale que la location des logements à Côtes d'Armor habitat pourra encore se renouveler une année (2011).

Il est indiqué que le nombre de MNS prévu est de 8 pour la saison.

La délibération visant à signer la convention avec Côtes d'Armor habitat et le règlement des dépenses correspondantes (charges calculées selon la quote part) est adoptée à l'unanimité.

5-Révision du PLU : choix des cabinets (PLU+ AEU approche environnementale)

M Derrien rappelle la délibération du 2 mars 2010 relative à la prescription du PLU et comme convenu lors du débat qui a eu lieu à cette occasion, propose une nouvelle délibération qui porte sur le lancement de l'appel d'offres et le choix du cabinet retenu par la collectivité.

Le groupe de travail créé à cette occasion a pu prendre connaissance du cahier des charges du dossier de consultation le 23 mars. La dépense est estimée à 30 000 € et la collectivité pourra être subventionnée par l'Etat au titre de la DGD (dotation de décentralisation).

La collectivité retient par ailleurs l'Approche environnementale urbaine (AEU) pilotée par l'Ademe.

L'AEU est une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle ne doit pas être intégrée dans l'élaboration du projet mais doit être menée en parallèle avec rédaction d'un cahier des charges spécifique.

L'AEU est une aide à la décision pour les élus dans la prise en compte des questions environnementales et de développement durable tout au long d'un projet d'élaboration d'un document d'urbanisme.

M le Maire indique que l'AEU peut donner lieu à une subvention de 80% et que c'est l'une des premières opérations de ce type sur le Pays le Saint Briec. A la question du coût de cette seconde étude, le Maire avance le chiffre de 10 000 €. Il précise que le délégué de l'ADEME vient en parler demain en mairie.

M Collin déplore que l'on demande initialement un jour de réunion pour le groupe de travail du PLU et constate que les 2 premières réunions ont eu lieu un autre jour.

Le Maire souligne l'absence de volonté de « nuire » mais évoque un problème de disponibilité des intervenants.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'autorisation de signer le marché avec les cabinets retenus (révision PLU-approche AEU). **Le Maire** est également mandaté pour

solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de la collectivité.

La délibération est entérinée à l'unanimité.

6-Enquête publique intégration dans le domaine public de la rue des prés Calan :

Par délibérations en date du 26 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une enquête publique relative à la rétrocession dans le domaine public des équipements communs de 6 lotissements, dont celui de la rue des Prés Calan.

L'enquête publique s'est déroulée du 03 au 24 août 2009. Le rapport du commissaire enquêteur a émis un avis défavorable pour la rétrocession des équipements du lotissement de la rue des Prés Calan.

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2009, **Monsieur le Maire** précise qu'une nouvelle enquête publique sera prochainement lancée pour ce lotissement. De nouvelles pièces ayant été versées au dossier, **le Maire** indique qu'il y a lieu de le représenter à l'enquête publique.

M Le Maire indique que la collectivité aura cet été une autre enquête publique avec la STEP.

M Collin demande si on a estimé la remise en état des VRD ? (voirie et réseaux)

M le Maire répond que le dossier est identique à celui qui a été mis à l'enquête en 2009 et le chiffrage des travaux n'a pas été actualisé. La modification du dossier intègre l'absence de vote de l'adjoint concerné et la sollicitation du lotisseur et des riverains.

Il demande de bien scinder l'intégration des VRD dans le domaine public et les travaux de remise en état.

Le coût d'une enquête publique est estimé à 700 à 800 €.

Le projet de délibération est approuvé par 25 voix pour, une abstention (Y Collin) et un refus de vote (Mme Le Roy).

7-Festival du livre : règlement des dépenses transport et indemnité kms

Par délibérations récentes le conseil a été amené à se prononcer sur le paiement des dépenses du festival du livre et s'agissant de l'indemnité kilométrique, il est précisé que le barème retenu est celui qui est applicable aux agents territoriaux et plus précisément le tarif de 0.32 € du km/ véhicule puissance fiscale 6 à 7 CV.

M Honoré indique que ce barème prend en compte les conseils du percepteur et est en accord avec la charte des auteurs.

Il indique qu'il donnera un rendu financier de cette manifestation en commission culture et au conseil municipal de juin 2010.

M Honoré est amené à préciser que sur ce poste, la dépense se situe en dessous de la prévision.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8-Avis du CM : suppression du déversoir en amont du bief du Chien Noir

M Berrod indique que Le Syndicat Mixte Environnement du Goelo et de l'Argoat (SMEGA) demande à la Mairie sa position concernant la suppression du déversoir situé en amont du bief du chien noir. Lors de l'inventaire destiné à repérer les obstacles à la circulation piscicole sur l'IC, ce déversoir est apparu comme un point noir. Le sujet a été évoqué lors de la première réunion de la commission développement durable du 3/06/2008 à l'occasion du déplacement sur site.

Il est à noter que cet ouvrage a depuis été aussi identifié dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint Briec comme devant être supprimé ou aménagé avant 2014 (plan anguille).

M Berrod présente un diaporama du SMEGA sur le sujet en précisant que cette question sera aussi prochainement vue en commission des travaux et il en a déjà été question en commission de développement durable.

Ce déversoir est ancien et était un point de puisage de l'eau du Syndicat mais il est dépourvu de périmètre de protection.

Le point de prélèvement d'eau potable a été suspendu par le préfet et un nouveau point de prélèvement a été arrêté.

La conséquence de la mise à sec du bien est la non alimentation de la prise d'eau.

Le coût de l'aménagement est de 15 000 € et celui de l'arasement de 5000 €.

Il mentionne que la collectivité est propriétaire de l'ouvrage et signale que le Syndicat de l'Ic est estimé majoritairement que ce n'est pas une bonne idée de supprimer le déversoir de suite.

M Berrod souligne que l'on ne pourra pas ré ouvrir une prise d'eau sans périmètre de protection.

M Toqué confirme de son côté que l'on ne pourra avoir de prise d'eau à cet endroit.

La collectivité est appelée à confirmer la position prise lors de commission Développement Durable visant à approuver la suppression de cet ouvrage dont la commune est propriétaire.

La délibération est prise à l'unanimité. Le Maire précise que cette unanimité doit donner un poids supplémentaire aux délégués de Binic au Syndicat de l'Ic.

9-Modification du TE 2010 commune :

Suite à la validation des avancements de grade par la Commission administrative Paritaire, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, qui remplacera un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permettant ainsi l'avancement de l'agent.

Le conseil municipal est appelé à valider cette modification du tableau 2010.

Le projet de délibération est validé à l'unanimité.

10-Avenant SAFEGE STEP : poste de relèvement et canalisation

M Berrod signale que le poste de relèvement et la canalisation qui va du square du monument aux morts au square Fichet des Grèves posent problème et nécessitent des investigations complémentaires qui sont confiées à Safège.

Il indique que ce complément de prestation sera intégré au contrat de maîtrise d'œuvre de Safège pour une dépense estimée à 20 000 €.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat à l'unanimité.

Informations du Maire :

-commission culture et communication : le 14 juin à 20h.

-formation sur le handicap associant élus, personnel (mairie, OT, ...), commerçants...)

Les 21 et 22 juin (demi journée).

-commission du marché : le 27 mai 2010

-commission des travaux le 26 mai à 18h.

Le Maire indique que le recrutement de la direction du FLPA (foyer logements) est en cours.

-Contrat aidé par l'Etat : une commission de recrutement est prévue le 26 mai pour le CAE voirie.

-inondations du 28 février 2010 : Le maire précise que les éléments importants du

- dossier ont été fournis par l'Etat et on ne peut invoquer comme cela a été mis dans la presse une responsabilité de la mairie. La commune s'est vue reconnaître l'état de catastrophe naturelle après un second examen du dossier et une réunion publique a été organisée à l'éstran en présence de l'assureur de la commune.

La référence en terme d'indemnisation est l'incendie.

-AFU de la longue raie : le Maire mentionne le rejet de la requête développée par Mme Luco dans la procédure de référé.

-Pôle nautique ; le dossier sera évoqué lors d'une prochaine commission urbanisme.

-La morue en fête : le maire parle d'un bilan positif en terme de fréquentation et de commerce. Le point est plus mitigé sur le volet sécurité, le Maire évoque la récente visite des gendarmes.

Une rencontre avec les gérants de débits de boissons est prévue en juin.

-Internet : la mairie est privée d'Internet depuis 2 semaines suite à une migration entre fournisseur d'accès qui a été laborieuse.

-Calendrier :

MAI

10 mai	17h30	Commission affaires scolaires + menus
15 mai	12h	Pot Morue en fête
17 mai	20h30	Séance plénière délégués de quartier
18 mai	20h	Conseil municipal
20 mai	15h	Commission du personnel
25 mai		Commission des travaux
27 mai	19h	Commission jeunesse, sports, vie associative

JUIN

5 et 6 juin		GO Sud Goëlo
9 juin		Journée Hand ensemble
10 juin	14h30	CTP
17 juin	17h30	Commission des finances
18 juin	18h	Appel du 18 juin 1940
29 juin	20h	Conseil municipal
30 juin	14h30	Conseil des Sages
30 juin	17h30	Pot CCAS service aide à domicile

JUILLET

5 juillet	18h	Pot d'ouverture de la saison (personnel saisonier)
Réunion inondations		A programmer (publication arrêté ?)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance

C. REMY

Le président de séance

C. URVOY